



SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

SYNDICAT MIXTE
DE LA STATION DES MONTS D'OLMES

SEANCE DU 16 AVRIL 2024

Extrait du registre des délibérations du SYNDICAT MIXTE

N°08/2024

OBJET : Subvention Budget principal M57 au budget annexe M43.

L'an deux mille vingt-trois, le 16 avril à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la station des Monts d'Olmes, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ suite à une première convocation le 12 avril 2024 lors de laquelle le quorum n'était pas atteint.

Présents : Messieurs DES Claude, LAFFONT Hervé, SABATIER Michel, SANCHEZ Marc.
Absents : Mesdames DARDENNE Sandrine, MIQUEL Jessica, Messieurs LAFFONT Frédéric, TOMEO Alain, TREMOLIERES Didier, ROSSI Jean-Louis.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales M. LAFFONT Hervé a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du Comité Syndical.

Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur le versement des participations des membres du syndicat inscrites sur le budget principal M57 du syndicat vers son budget annexe M43 ; étant donné que c'est ce budget qui supporte les flux financiers du fonctionnement courant.

Le montant des participations est composé de la part départementale de 159 000 € et de la part de la Communauté de Communes Pays d'Olmes de 650 000€

La subvention proposée représente l'ensemble de ces participations soit une subvention de 809 000€.

Où l'exposé de Monsieur Le Président et après en avoir débattu, les membres du Comité syndical ont, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISÉ** le versement de la subvention telle que proposée à hauteur de 809 000€.
- **D'INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	10
Présents	4
Représentés	0
Absents	6
Votants	4
Vote Pour	4
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
Certifie exécutoire,
Après transmission en Préfecture le,
Et publication le

Le Président,
Marc SANCHEZ



Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20240416-08-2024-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024